

## Irlande du Nord : avortements pour sauver la vie de la mère ? Du camouflage !

**Author :** Jeanne Smits

**Categories :** [avortement](#), [Jeanne Smits](#), [Points non négociables](#), [Riposte Catholique](#)

**Date :** 17 août 2012



Le département de la Santé au Royaume-Uni a publié des statistiques la semaine dernière indiquant que depuis la légalisation de l'avortement en 1967 en Angleterre et au Pays de Galles et jusqu'en 2011, 0,006 % des interventions ont eu pour but de « sauver la vie de la mère » ou d'empêcher qu'elle subisse un dommage grave et permanent sur le plan physique ou mental. 143, sur plus de 6 millions...



*Lord David Alton*

Sur ces effarants 6 millions, 23.778 autres avortements, soit 0,37 % du total, ont été pratiqués dans ces deux pays parce que la poursuite de la grossesse comportait un plus grand « risque » pour la vie de mère que la mise en œuvre de l'avortement, selon ces chiffres publiés par Lord David Alton, ancien député travailliste qui aujourd'hui à la chambre des Lords préside un comité parlementaire pro-vie. On n'est plus là dans le cas d'un danger de mort pour la mère, mais

d'une appréciation nécessairement subjective du risque.

En Irlande du Nord, signale l'association pro-vie [Precious Life](#), le département de la Santé, des Services sociaux et de la Sécurité publique avance une moyenne de 79 avortements par an sur cinq ans pour « sauver la vie de la mère ». En deux ans, le mouchoir de poche nord-irlandais totalise donc autant de ces opérations que l'Angleterre et le Pays de Galles réunis en 44 ans. Rien ne justifie cette extraordinaire disparité, signale la directrice de Precious Life, Bernadette Smyth, d'autant que l'Irlande du Nord affiche le plus bas taux de mortalité maternelle du Royaume-Uni : « Il n'y a pas de lieu plus sûr pour accoucher. »

Precious Life a donc réitéré la demande qu'elle renouvelle depuis que des statistiques d'avortement sont publiées en Irlande du Nord : comment les services de santé peuvent-ils justifier le recours au motif de la sauvegarde de la vie de la mère vingt fois plus souvent que dans les pays voisins qui ont une population autrement plus importante, et ce alors que le fait de mettre fin à la vie d'un enfant à naître constitue un délit très grave ? « Il y a une claire distinction entre l'avortement – la mise à mort délibérée d'un enfant à naître – et un traitement médical réellement nécessaire pour sauver la vie qui peut causer la mort de l'enfant à naître sans intention de la donner », rappelle Bernadette Smyth.

Pour ce qui est de l'Angleterre et du Pays de Galles, les chiffres de l'avortement posent aussi des questions graves. Ils indiquent que dans 99,5 % des cas, l'avortement a été pratiqué alors qu'il n'y avait pas de risque pour la santé de la mère à poursuivre la grossesse, alors même que la loi de 1967 n'autorise l'opération (jusqu'à 24 semaines de gestation) qu'en cas de danger de mort pour la mère, ou si le risque lié à la poursuite de la grossesse est estimé plus important que celui lié à l'avortement, ce risque étant évalué par rapport à la santé physique ou mentale de la femme enceinte ou des enfants déjà nés dans sa famille, ou encore si l'enfant court un « risque substantiel » de souffrir d'anomalies physiques ou mentale de nature à le handicaper gravement. Dans ce dernier cas de figure, comme en France, l'avortement est autorisé jusqu'au terme.

Les statistiques officielles de l'avortement en Angleterre et au Pays de Galles montrent que dans l'immense majorité des cas, ces conditions ne sont pas remplies. De telle sorte que les mouvements pro-vie britanniques estiment que l'avortement s'y pratique à la demande.

**• Voulez-vous être tenu au courant des informations originales paraissant sur ce blog ? Abonnez-vous gratuitement à la lettre d'informations. Vous recevrez au maximum un courriel par jour. [S'abonner](#)**

© [leblogdejeannesmits](#)

[Réseau Riposte catholique](#)